

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1514 Subvention (3.000 euros) à l'association Evropa Film Akt (14^e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Evropa Film Akt (14^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros, est attribuée à l'association Evropa Film Akt, 22 rue Deparcieux 75014, pour l'organisation du 9e festival de l'Europe autour de l'Europe. 20886 ; 2014_00664 .

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2014.